

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-9-2
N° applicatif 7151

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Pôle maintenance traverses d'agglomérations

Service consulté

DESIGNATION DE LA COMMUNE D'OBERBRONN COMME ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2023 D'ÉLECTRIFICATION RURALE, AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ÉLECTRIFICATION

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de désigner la Commune d'Oberbronn comme bénéficiaire de subventions d'un montant total de 90 000 €, financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), relatives à l'année 2023, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale. Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique à la Commune d'Oberbronn.

1/ Programme « Renforcement »

Les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification F.A.C.E.

Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale réuni le 21 février 2023, le Ministère de la Transition Écologique a décidé que la dotation du F.A.C.E au titre du sous-programme « Renforcement », attribuée en 2023 à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, s'élèverait à 65 000€.

La régie intercommunale d'électricité et de télé services de Niederbronn-Reichshoffen a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement BT (Basse Tension) sur une opération située rue de Niederbronn et lieu-dit Am Buehl à Oberbronn pour un montant estimé à 87 300 € HT, soit 104 760 € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention de 65°000°€ du sous-programme « Renforcement » du FACE à la Commune d'Oberbronn pour la réalisation de ces travaux.

2/ Programme « Extension »

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Extension », une subvention de 15 000 €.

La régie intercommunale d'électricité et de télé services de Niederbronn-Reichshoffen a décidé d'engager la réalisation de travaux d'extension sur une opération située sur la Commune d'Oberbronn pour l'extension en souterrain du réseau BT (Basse Tension) de la rue de Niederbronn et lieu-dit Am Buehl à Oberbronn, pour un coût estimé à 19 500 € HT, soit 23 400 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention de 15 000€ du sous-programme « Extension » du FACE à la Commune d'Oberbronn pour la réalisation de ces travaux.

3/ Programme « Enfouissement »

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Enfouissement », une subvention de 10 000 €.

La régie intercommunale d'électricité et de télé services de Niederbronn-Reichshoffen a décidé d'engager la réalisation de travaux d'enfouissement sur une opération située sur la Commune d'Oberbronn pour l'enfouissement en souterrain du réseau BT (Basse Tension) de l'impasse du Stade, pour un coût estimé à 18 300 € HT, soit 21 960 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention de 10 000 € du sous-programme « Enfouissement » du FACE à la Commune d'Oberbronn pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2023 devront être terminés avant le 31 décembre 2026.

L'attribution des subventions correspondantes est conditionnée à la transmission de l'état prévisionnel des projets de travaux avant le 30 septembre 2023 (tableau en annexe), par la Collectivité européenne d'Alsace, chargée de la sous-répartition entre les différentes maîtrises d'ouvrage.

Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique à la Commune d'Oberbronn.

La commission Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg réunie le 4 septembre 2023 a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'affecter la dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), d'un montant de 65 000 €, à la Commune d'Oberbronn ;
- D'affecter la dotation du sous-programme « Extension » du FACE, d'un montant de 15 000 €, à la Commune d'Oberbronn ;
- D'affecter la dotation du sous-programme «Enfouissement» du FACE, d'un montant de 10 000 €, à la Commune d'Oberbronn ;

- De m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.